
CSAL du 27/03/2026

A l'ordre du jour :

- Dotation Globale de Fonctionnement : compte-rendu d'exécution 2025 et prévisions 2026 (pour information),
- Fusion des cellules IS et TVA au SIE de Dijon (pour information),
- Fusion des IFU 1 et 2 au SIE de Beaune (pour information)
- Questions diverses.

Dotation Globale de Fonctionnement

Les dépenses (AE : Autorisations d'Engagement) diminuent de 7 % : 1 752 901€ en 2025, 1 631 774€ en 2026.

La Direction Générale a défini les pistes d'économie locales, à savoir :

. l'affranchissement (325 000€ en 2025, 240 000€ en 2026),

. les frais de déplacement hors formation (277 000€ en 2025, 195 000€ en 2026) soit une baisse programmée de 29 %.

Les plus grands utilisateurs sont l'EDR et les CDL qui totalisent plus de la moitié des frais inhérents à leurs missions.

Le choix national de diminuer l'enveloppe budgétaire de nos collègues, entravera l'exercice de leurs missions...

La CFTC étant précurseur du moment de convivialité estival à la Boudronnée, a demandé à ce que cet instant d'échanges soit pérennisé sur le site et dans tous les services de la DRFIP 21.

La Direction a répondu qu'elle était favorable si le budget le permettait.

Fusion des cellules IS et TVA au SIE de Dijon

Avant la fusion du 1^{er} janvier 2020, les 2 ex SIE Dijon Nord et Dijon SUD avaient des organisations différentes : le SIE de Dijon Nord comptait 2 cellules spécialisées et le SIE Dijon Sud avait rassemblée dans une cellule unique la gestion de l'IS et la TVA.

Le projet est de fusionner les 2 cellules en une seule cellule au 1^{er} septembre 2026 afin de permettre une approche globale des dossiers et un traitement unifié des usagers.

Cette cellule sera encadrée par un inspecteur. La répartition des dossiers sera réalisée par portefeuille alphabétique, chaque agent traitera l'ensemble des obligations fiscales des usagers de son portefeuille et élargira ainsi son domaine de compétence.

Le parcours de formation sera ajusté pour chaque agent de la nouvelle cellule en prenant en compte son antériorité, en particulier s'il a été affecté ou non précédemment au SIE Dijon Sud et en priorisant les formations IS et TVA dès le dernier quadrimestre 2026.

La CFTC a mentionné que la fusion était précipitée compte tenu que les agents auront à assimiler la facturation électronique du 1^{er} septembre 2026 ainsi que l'assistance aux usagers, et que le SIE aurait un nombre important de départs de sachants en retraite.

La Direction nous a répondu que la permutation des installations aurait lieu fin juin-début juillet 2026 (la cellule IS-TVA occupera le bureau du recouvrement, la cellule recouvrement s'installera dans les locaux de la cellule IS).

Fusion des IFU 1 et 2 au SIE de Beaune

Actuellement, l'IFU 1 est compétente d'une part sur toutes les communes hors de Beaune et d'autre part une partie de la commune de Beaune. L'IFU 2 est compétente sur le reste de la commune de Beaune.

Pour la commune de Beaune, la répartition des dossiers est faite par nom de rue.

Le projet consiste à fusionner les 2 IFU à compter du 1^{er} avril 2026.

Cette fusion impliquera une nouvelle répartition du portefeuille entre les agents du SIE. L'encadrement et les agents ont choisi une répartition par lettre alphabétique.

Vos représentants en CSAL :

Christophe RECOUVREUX, SPFE DJON service Publicité Foncière (Titulaire)

Céline GUILLAUMIN, Pôle CE antenne de BEAUNE (Suppléante).

